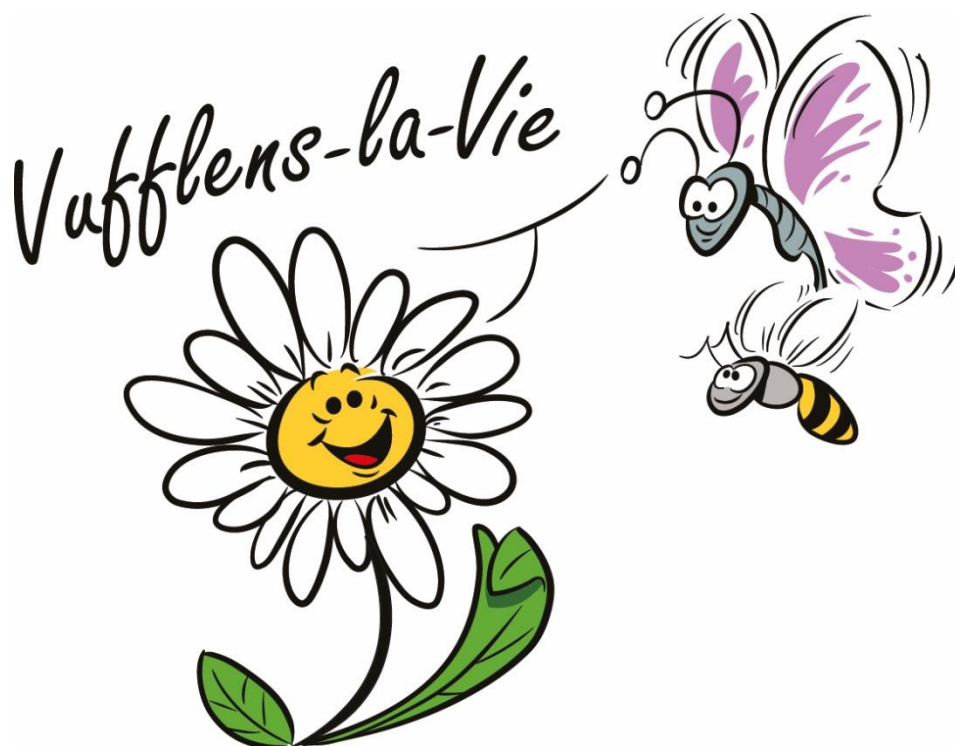
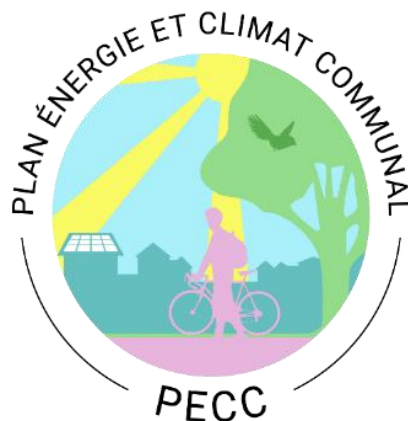


Commune de Vufflens-la-Ville

**CATALOGUE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES
DANS LE CADRE DU
« FONDS COMMUNAL POUR ENCOURAGER
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »**





À la maison, au jardin ou lors de ses déplacements, chacun peut dans son quotidien, contribuer à réduire sa consommation d'énergie, limiter l'impact de ses déplacements ou préserver la biodiversité.

Pour soutenir les démarches individuelles des vufflanaïses et vufflanais en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du développement durable, la commune de Vufflens-la-Ville vous propose son catalogue de subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable ».

N'attendez plus, consulter le catalogue et envoyez vos dossiers !



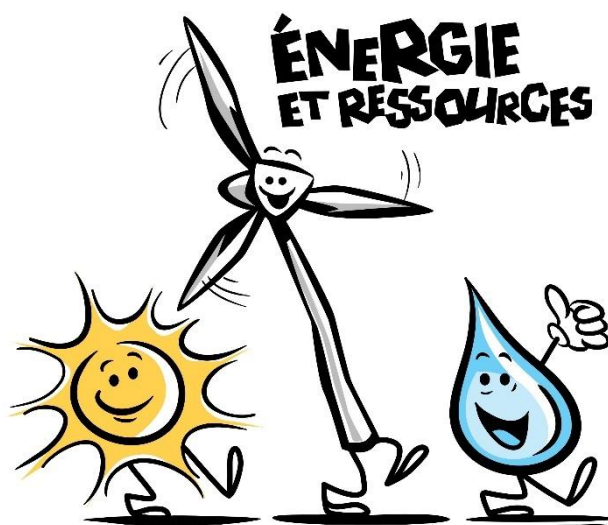
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Capteurs solaires photovoltaïques	20 % de la subvention octroyée par Pronovo (rétribution unique), plafonnée à CHF 2'000.--
Audit énergétique (CECB® Plus)	Habitat individuel (catégorie II) CHF 500.-- Autres CHF 750.--
Accompagnement des maîtres d'ouvrage (AMO)	Forfait de CHF 1'000.-- pour une maison individuelle et de CHF 2'000.-- pour un immeuble
Rénovation et isolation thermique	20 % de la subvention octroyée par le Canton, plafonnée à CHF 2'000.--
Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable (pompe à chaleur avec photovoltaïque / chauffage à bois)	Forfait de CHF 2'000.-- par installation

Informations utiles sur <https://www.francsenergie.ch>.

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subvention «Energie renouvelable et efficacité énergétique»** qui est à envoyer avec tous les documents requis au minimum 1 mois avant le début des travaux.



Remplacement d'appareils électroménagers	Ménage : 20 % du prix d'achat (plafonné à CHF 500.-- par objet) Bâtiment collectif (dès 3 logements) ou autre : 20 % du prix d'achat (plafonné à CHF 500.-- par objet, jusqu'à concurrence de CHF 1'500.-- par immeuble)
Réparation d'appareils électroménagers	50 % du coût de réparation (max. CHF 300.-- par objet) Bâtiment collectif (dès 3 logements) : 50 % du coût de réparation (max. CHF 300.-- par objet, jusqu'à concurrence de CHF 1'000.-- par immeuble)
KIT de vaisselle réutilisable	Pour les particuliers, 75 % du prix de la location (plafonné à CHF 300.-- par fête) Pour les sociétés locales et manifestations communales, 100 % du prix de la location (plafonné à CHF 500.--)



Composteur de jardin ou lombricomposteur (composteur de maison)	CHF 50.-- par composteur
Récupérateur extérieur d'eau de pluie pour l'arrosage	50 % du coût des travaux (plafonné à CHF 500.-- par récupérateur)

Informations utiles : <https://www.suisseenergie.ch/menage/>

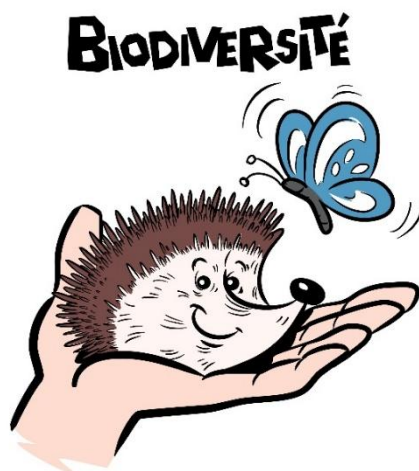
Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subvention** « **Energie et ressources** » qui est à envoyer avec tous les documents requis dans les 3 mois suivant l'acquisition ou les travaux.



Vélo électrique (neuf ou d'occasion)	CHF 500.-- par vélo neuf CHF 300.-- par vélo d'occasion
Remplacement de batterie pour vélo électrique	CHF 150.-- par batterie
Vélo classique (neuf ou d'occasion)	50 % du prix d'achat plafonné à CHF 300.-- par vélo
Abonnement Mobilis Jeune (16 à 24,99 ans)	40 % d'un abonnement mensuel, annuel ou Flexi abo valable dans tout le réseau Mobilis, plafonné à CHF 500.-- par an
Abonnement CFF Jeune (16 à 24,99 ans)	25 % d'un abonnement annuel CFF ou parcours, plafonné à CHF 700.-- par an
Demi-tarif plus pour les moins de 25 ans Jeunes (15 à 24,99 ans)	40 % du montant versé par le souscripteur sur demi-tarif plus plafonné à CHF 500.-- par an

Informations utiles : [Mobilis Vaud](http://MobilisVaud.ch), www.cff.ch.

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subvention**; « **Mobilité durable** » qui est à envoyer avec tous les documents requis dans les 3 mois suivant l'acquisition.



Haies vives*	60.-- /mètre linéaire du coût des travaux (plafonné à 2'000.-- tous les 3 ans)
Plantation de nouveaux arbres ou arbustes*	50 % du coût d'achat par arbre (max CHF 100.-- par arbre et max. 5 arbres par parcelle et par an)
Remplacement de surfaces imperméables par des surfaces perméables	CHF 20.--/m ² (plafonné à CHF 3'000.--)
Elimination d'un nid de frelons asiatiques	Coût d'élimination du nid suivant sa catégorie

*Valable uniquement pour la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales selon liste du Canton de Vaud.

Informations utiles : <https://www.vd.ch/>

Espèces exotiques envahissantes
Haies d'essences indigènes
Plantation et entretien des arbres
Vergers et arbres fruitiers

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subventions « Biodiversité »** qui est à envoyer avec tous les documents requis au minimum 1 mois avant le début des travaux.



Vous souhaitez faire une demande de subvention ?

Voici la marche à suivre :

1. Prenez connaissance des conditions spécifiques de chaque subvention détaillées dans la directive **concernant les subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable »** à consulter sur le site de la commune www.vufflens-la-ville.ch rubrique « PECC » ou à demander directement à l'Administration communale.
2. Si votre achat ou vos travaux est/sont conforme(s) aux conditions d'octroi, collectez tous les documents et justificatifs requis.
3. Remplissez le formulaire dédié et faites-le nous parvenir dans les délais impartis, avec les annexes demandées.

Vous pouvez retrouver tous les formulaires de demande de subvention sur le site Internet de la commune www.vufflens-la-ville.ch ou les demander directement à l'Administration communale.

Toutes les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des limites financières du Fonds.

Pour tout renseignement complémentaire :

Administration communale de Vufflens-la-Ville
Rue de la Poste 10
1302 Vufflens-la-Ville

☎ 021 701 32 55

💻 commune@vufflens-la-ville.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi :	de 14h00 à 18h00
Mercredi :	de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi :	de 14h00 à 16h00



**ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**



Commission composée de

Mme Silvia Pequerul, habitante de Vufflens-la-Ville
Mme Johanna Schoop, habitante de Vufflens-la-Ville
M. Samuel Berthoud, Conseiller communal
M. Vu Tran, Conseiller communal
Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale
M. Olivier Duperrut, Syndic

Illustrations réalisées par

Atelier Graphique
Romain Mange

**MOBILITÉ
DURABLE**



BIODIVERSITÉ

